



# SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

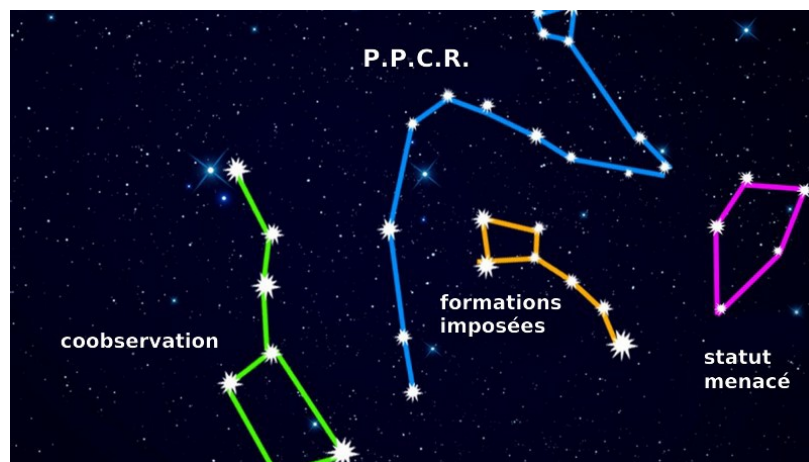
eMail : [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com)

Site : [snudifo91.fr](http://snudifo91.fr)



## FORMATION EN « CONSTELLATION »

**FO défend la liberté de choix !**



### Le ministre passe à la vitesse supérieure

Le ministre a envoyé le 2 juillet une circulaire intitulée « **Consolidation des plans français et mathématiques** » aux recteurs et IA-DASEN. Elle concerne les formations dites « *en constellation* » mise en place dans le premier degré et les « *laboratoires de mathématiques* » du second degré. Rappelons que ces dispositifs sont largement rejetés par les personnels là où ils ont été imposés.

Le ministre met la pression sur les directions académiques pour amplifier ce dispositif et indique : « *des indicateurs de suivi des plans français et mathématiques seront demandés aux académies au cours du premier trimestre 2021-2022 et leur analyse fera l'objet d'un échange au moment du dialogue stratégique de gestion et de performance des académies avec le ministère.* »

Dans le premier degré, il précise même qu'il s'agit « *d'un objectif de formation essentiel et d'une priorité en matière de remplacement* » !

**Alors que les postes manquent partout et que, depuis cette rentrée, des classes sont sans enseignant : les personnels apprécieront !**

### Pourquoi un tel acharnement à imposer ce plan, en particulier compte tenu des conditions sanitaires de rentrée ?

Pour comprendre, il faut partir de l'origine : le **protocole PPCR** sur l'évaluation des enseignants et son volet « accompagnement » pour aller vers l'objectif du ministre, le « Grenelle » qui vise à totalement individualiser les carrières en instaurant une logique RH comme dans le privé.

## « L'accompagnement PPCR »

Le plan maths-français ne vient pas de nulle part : le ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR ! Dans le chapitre « *Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière* », il est précisé que les DRH académiques contribuent « *à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. (...) Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs* ».

La FNEC FP-FO, depuis la mise en place du PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles !

Dans le premier degré, le ministre demande l'« *anticipation (identification des PE et constitution des constellations), (la) planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, (l')articulation et (la) complémentarité des plans entre eux et des temps de formation renforcées et animations pédagogiques* ».

Le ministre entend donc **imposer à tous les PE au moins deux années sur six de formation en « constellation »** (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30H : **18h de formation dans le cadre des 108h + 12h de visites « croisées » entre pairs du même groupe de constellation !**

Le ministre demande aux IA de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022.

## Vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre explique lui-même que « *les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Éducation, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés* ».

Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1er et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « *laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace* ».

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...)

Ces mesures s'articulent avec la généralisation de l'évaluation des établissements (permanente en REP+ avec la mise en place de la part variable), le statut des directeurs d'école (loi Rilhac), la mise en place de « RH de proximité »

Pour finir, le ministre entend à travers ce plan engager « *la transformation de la formation continue* » pour aller vers « *la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs.* »... **Tout est dit !**

**FO continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du « Grenelle » dont le plan français et mathématiques est un élément saillant !**



**Comment résister si vous êtes concernés par une formation « en constellation » cette année ?**

Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO 91), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.

[Modèle de lettre de refus](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI FO 91 aux écoles afin de faire remonter le maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et refuser d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR. Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

[Motion conseil des maîtres](#)

Le SNUDI FO 91 rappelle qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela. De même, le fait de convoquer un enseignant et de le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue **ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.**

**Statutairement on ne peut forcer un enseignant à « ouvrir sa classe » à d'autres enseignants s'il n'est pas volontaire pour le faire !**

**Contactez le SNUDI FO 91 si vous ne souhaitez pas  
être volontaire pour cette formation !  
[Inscrivez-vous aux RIS du SNUDI FO 91 !](#)**

Nous vous rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).

**... Alors n'hésitez pas à utiliser votre droit syndical !**

[Voir le calendrier prévisionnel des RIS](#)

**PLUS QUE JAMAIS,  
POUR VOUS PROTÉGER  
[SYNDIQUEZ-VOUS !!!](#)**

**Carte 2021**

[>>ICI<<](#)

Être syndiqué au SNUDI FO, dans un contexte où les libertés individuelles sont toutes remises en cause, c'est aussi renforcer et développer notre outil de défense individuelle et collective que représente le syndicat au niveau départemental comme national.

Organisons-nous ensemble pour résister, revendiquer et reconquérir nos droits essentiels (droit du travail, retraites, défense et maintien des services publics de l'éducation prioritaire, de la liberté pédagogique...)

***Nouveaux adhérents ne payez que les mois restants de 2021***